Assurance & Protection
Épargne & Retraite

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE | abeille ASSURANCES

LUCYA Abeille PER

ANNEXE OPÉRATION

Abeille Retraite Bonus 2028

Annexe à la demande d'adhésion
Bulletin de reversement

VERSION NOVEMBRE 2026

abeille-assurances.fr

Annexe à la demande d'adhésion
Bulletin de reversement

Code série : **D17**
Version : Novembre 2026

A retourner à :
Lucya
13 rue d'Uzès
75002 PARIS

Code interne : **CJDH04**
Inspection/Agence : Grands Comptes
N° Immatriculation ORIAS : 07 004 394

Annexe

Opération Abeille Retraite Bonus 2028

Adhérent ☐ M. ☐ Mme

Nom :

Prénom : *(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée)*

Autres prénoms : *(figurant sur la pièce d'identité présentée)*

Nom de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse fiscale *(si différente)* :

Code postal : Ville :

Tél. personnel : Tél. portable :

E-mail : @

Document d'identité présenté *(document officiel en cours de validité)*

☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport
☐ Carte de séjour ou de résident étranger ☐ Permis de conduire (si émis après le 19/01/2013)

Date de la délivrance

Situation professionnelle *(1 seul choix possible)*

Situation professionnelle : ☐ Salarié(e) ☐ TNS ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité

Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") :

Catégorie socio-professionnelle *(cf. liste des codes)* : Secteur d'activité *(cf. liste des codes)* :

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Date de cessation

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Lien avec cette personne :

Je suis une personne politiquement exposée* si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un Etat y compris de l'Etat français(1), ou je suis un membre direct de la famille(2) d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)(3) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."

**définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier*

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

Les versements effectués entre le 4 novembre 2026 et le 17 décembre 2027 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de la répartition d'investissement choisie parmi celles prévues au paragraphe "Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028" de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 ci-jointe, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe "Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028" soient réalisés.

Versement libre

☐ Adhésion

Pour que votre versement puisse être enregistré et ouvre droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028, vous devez impérativement joindre au présent document votre demande d'adhésion dûment remplie.
Sur la demande d'adhésion, la rubrique "versements libres" ne doit pas être remplie, la présente rubrique ainsi que la rubrique "Répartition de votre versement libre" s'y substituant.

La date d'effet de votre adhésion se situe au jour de la réception au siège social de l'Assureur de votre demande d'adhésion et des pièces jointes dûment complétées ainsi que votre premier versement, à la double condition de l'acceptation de la demande d'adhésion par l'assureur et de l'encaissement effectif du versement.

☐ Reversement

Numéro de l'adhésion : _____

Je joins mon règlement de (en toutes lettres) : _____ €

par chèque à l'ordre exclusif d'Abeille Retraite Professionnelle ou par prélèvement *(minimum 5 000 € ; le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion. Frais sur versement : 0 %. Droit d'adhésion à l'APACTE (si vous n'êtes pas déjà adhérent) pris en charge par Abeille Retraite Professionnelle).*

Désignation du payeur

Vous effectuez ce versement en votre qualité d'adhérent.
Néanmoins, Abeille Retraite Professionnelle autorise dans certains cas le règlement des primes par des tiers. Si le payeur du versement est l'un des tiers autorisés ou un institutionnel, remplissez le document « Notice et annexes LCB-FT » et cochez la case suivante ☐

Origine des fonds *(à compléter impérativement)*

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code monétaire et financier.

Préciser la nature, le montant et la date de transaction à l'origine de l'épargne investie :
(ex : vente de ma résidence principale pour _____ € et réalisée le ___/_____ , vente de valeurs mobilières pour _____ € et réalisée le ___/_____),

Codes valeurs nature				
	Natures(s)	**Désignation**	**Date**	**Montant**
☐	00 Revenus d'une activité pro / retraite			€
☐	01 Indemnité / Dommages et intérêts			€
☐	02 Vente d'un bien immobilier			€
☐	03 Vente parts société / fonds de commerce			€
☐	04 Donation / Présent d'usage			€
☐	05 Bénéfice assurance vie (capital décès)			€
☐	06 Trésorerie d'entreprise			€
☐	07 Déblocage d'épargne (assurance vie, PEA…)			€
☐	08 Epargne +6mois sur : CC, livret A, CSL...			€
☐	09 Gain aux jeux			€
☐	10 Remboursement d'un prêt			€
☐	11 Revenus provenant de l'activité foncière			€
☐	12 Succession			€
☐	13 Sursalaire (gérant - art 62 CGI)			€
☐	14 Vente d'un véhicule			€
☐	15 Vente d'une œuvre d'art			€
☐	16 Bon de capitalisation			€

Afin de définir si des documents justificatifs doivent être joints à ce bulletin, vous pouvez vous référer à la notice explicative du document "Notice et annexes LCB-FT".

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

Répartition de votre versement libre

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice du contrat spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 ci-jointe, vous choisissez l'une des trois options proposées ci-dessous. Si dans le cadre de l'une de ces options vous choisissez d'investir sur un ou plusieurs supports en unités de compte, votre versement libre sera investi, après déduction des frais sur versement, sur les supports éligibles à votre adhésion en Gestion Libre (à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2). si vous optez pour ce mode de gestion, et / ou sur les supports en unités de compte propres au mode de Gestion Evolutive ou propres au mode de Gestion sous Mandat si vous optez pour ce mode de gestion.

Mode de gestion	Orientation de gestion			Total
Gestion Libre	/ /			€
Gestion Evolutive*	Prudent Horizon Retraite	Équilibre Horizon Retraite	Dynamique Horizon Retraite	€
Gestion Sous Mandat sous recommandation de Lucya.	Modéré	Équilibré	Dynamique	€
			Total	0 €

** Si tout ou partie de l'épargne de votre adhésion est déjà investie dans le cadre de ce mode de gestion, le choix de la gestion évolutive dans le cadre de la présente opération est conditionné par une durée résiduelle de ce mode de gestion supérieure à 8 ans et le choix de la même orientation de gestion.*

Si vous optez pour le mode de Gestion évolutive exclusivement dans le cadre de cette opération, merci de préciser la durée retenue : ans
(minimum 8 ans et maximum 52 ans)

☐ "Option Bonus 2028 +3,30%"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L1 (max. 50 %)	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

OU

☐ "Option Bonus 2028 +3%"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L2 (max. 70%)	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

OU

☐ "Option Bonus 2028 +2,40 %"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L3	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

**dans le cadre d'Abeille Retraite Bonus 2028, vous sélectionnez les supports d'investissement du versement parmi la liste des supports en unités de compte éligibles à votre adhésion en Gestion Libre à l'exclusion d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2.*

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

- Je suis informé(e) que tout changement de ma situation pouvant entraîner une évolution de mon statut au regard de la réglementation concernant les ressortissants américains ou soumis à des obligations fiscales aux Etats-Unis, doit être communiqué dans les plus brefs délais à Abeille Retraite Professionnelle - TSA 42608 - 92895 Nanterre Cedex 9.
- Je reconnais :
  - avoir reçu et pris connaissance de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 figurant ci-après ;
  - avoir bien reçu et pris connaissance des documents présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte choisi(s) dans le cadre de l'opération ;
  - avoir été informé(e) que les documents présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte éligibles au contrat, y compris dans le cadre de la Gestion Evolutive et de la Gestion sous Mandat, ainsi que les documents présentant les informations spécifiques des options et supports d'investissement du contrat sont disponibles sur le site internet www.abeille-assurances.fr et dans mon espace client ; et que ces documents peuvent m'être communiqués, sous format papier, sur simple demande auprès de mon intermédiaire d'assurance ou d'Abeille Retraite Professionnelle.

Fait à : , le

Signature de l'Adhérent	Signature et cachet du Conseil
	Lucya 13 rue d'Uzès - 75002 Paris *Lucya, société de courtage en assurance de personnes, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394.*

Annexe à la Notice du Contrat

LUCYA Abeille PER

Spéciale opération Abeille Retraite Bonus 2028

Caractéristiques spécifiques à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

Les versements et les transferts de contrats de retraite dont le gestionnaire n'est pas Abeille Retraite Professionnelle effectués entre le 4 novembre 2026 et le 17 décembre 2027 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028. Abeille Retraite Professionnelle mettra fin par anticipation à l'opération portant sur les versements et les transferts si des évolutions des dispositions réglementaires le nécessitaient. De même, en cas d'évolution de certains paramètres de marchés susceptibles d'influer sur les conditions de réalisation de l'objectif de rendement annoncé, l'opération pourra être suspendue par anticipation par décision de l'assureur.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de l'option choisie parmi celles prévues au paragraphe suivant, sous réserve que les critères d'obtention visés à la rubrique « Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 » soient réalisés.

Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

- Le montant minimum doit être de 5 000 € pour un versement. Le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion.
- Le versement est obligatoirement investi sur le support Abeille RP Garantie Retraite de la gestion libre et, pour les options Bonus 2028 +3,30% et Bonus 2028 +3%, sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération selon l'une des répartitions suivantes :

Pour l'option Bonus 2028 +3,30%

- 50 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028,
- le solde du versement (50 % maximum) doit être investi sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Pour l'option Bonus 2028 +3%

- 30 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028,
- le solde du versement (70 % maximum) doit être investi sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Pour l'option Bonus 2028 +2,40%

- versement investi en tout ou partie sur le support Abeille RP Garantie Retraite. L'investissement sur les supports en unités de compte éligibles à cette opération est inférieur à 30%.

- Opération éligible aux transferts de contrats d'épargne retraite dont le gestionnaire n'est pas Abeille Retraite Professionnelle, initiés pendant la période de disponibilité de l'offre.
- Les versements programmés ne sont pas éligibles à l'opération.
- L'offre est réservée aux adhérents âgés de moins de 85 ans.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

Modalités d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028

L'option Bonus 2028 +3,30%, l'option Bonus 2028 +3% et l'option Bonus 2028 +2,40% ouvrent, sous conditions, respectivement droit à l'ajout d'un complément de rémunération de 3,30% ou de 3% ou 2,40% au taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2027 et / ou 2028, pour les sommes investies sur ce support dans le cadre de l'opération.
Le taux de rendement s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans le paragraphe ci-dessous soient réalisées, le complément de rémunération est attribué :

- en date de valeur du 31 décembre 2027, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2027,
- et en date de valeur du 31 décembre 2028, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite depuis le 1er janvier 2028 et le 31 décembre 2028.

Au terme de l'opération, les sommes investies sur le support en euros et ayant bénéficié d'un complément de rémunération au 31/12/2027 et/ou 31/12/2028, retrouveront automatiquement les conditions standard du support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028

La part du versement investie sur Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028, toujours investie au 31 décembre 2027 et / ou toujours investie au 31 décembre 2028 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices, bénéficiera du taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2027 et / ou pour l'année 2028, majoré du complément de rémunération spécifique à l'opération tel que défini dans le paragraphe précédent sous réserve :

- qu'aucune **opération sur l'adhésion (automatique ou non)**, effectuée avant le 1er janvier 2029 et impactant les supports en unités de compte sélectionnés dans le cadre de l'opération, **n'ait porté à l'issue de cet acte la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 à un niveau inférieur au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 ».**

Si à l'issue d'une opération sur l'adhésion, la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 devient inférieure **au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 » :**

- **le droit au complément de rémunération est définitivement perdu** si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est antérieure au 1er janvier 2028.
- **le droit au complément de rémunération est conservé au titre de 2027 mais perdu au titre de 2028**, si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est postérieure au 31 décembre 2027 mais antérieure au 1er janvier 2029.

Si les fonds versés dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 proviennent d'une sortie partielle ou totale du support Abeille RP Garantie Retraite sur la période du 4 novembre 2026 au 17 décembre 2027, le droit à l'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 est définitivement perdu.

L'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 n'est pas soumise à l'évolution de la valeur de l'épargne résultant de la fluctuation des marchés financiers : toute évolution à la baisse de la valeur de l'épargne investie sur les supports en unités de compte choisis dans le cadre de l'opération qui viendrait modifier la part du versement affectée aux dits supports, resterait sans conséquence et le droit au complément de rémunération serait maintenu.

Supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

Sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 tous les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2. Les investissements (versement libre) en mode de gestion évolutive si la durée de cette gestion est comprise entre 8 et 52 ans sont également possibles. Les investissements (versement libre) en mode de Gestion Sous Mandat sont également possibles. Les document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligibles à l'adhésion sont disponibles à tout moment sur simple demande auprès de votre conseiller.

Abeille Retraite Professionnelle ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

abeille ASSURANCES

Abeille Retraite Professionnelle
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
833 105 067 R.C.S. Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME FR233835_03TPOZ

APACTE
*(**A**ssociation de **P**romotion des **ACT**ions pour l'**E**pargne retraite). Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.*
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly
92270 Bois-Colombes

Lucya
Lucya est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès - 75002 Paris.

V7803H (11/2026)- (3 Exemplaires Abeille Retraite Professionnelle - Conseil - Client)

Aide mémoire Recueil des exigences et des besoins à destination de l'apporteur

Partie : Vous et votre environnement personnel
Reportez-vous aux listes ci-dessous pour trouver le code CSP et le code Secteur d'activité adéquats.

Salarié			
Code CSP	**Libellé CSP**	**Code CSP**	**Libellé CSP**
33	Cadres de la fonction publique	**52**	Employés civils et agents de service de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques	**53**	Policiers et militaires
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	**54**	Employés administratifs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	**55**	Employés de commerce
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	**56**	Personnels des services directs aux particuliers
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	**62**	Ouvriers qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	**63**	Ouvriers qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	**64**	Chauffeurs
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	**65**	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	**67**	Ouvriers non qualifiés de type industriel
47	Techniciens	**68**	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	**69**	Ouvriers agricoles

TNS	
Code CSP	**Libellé CSP**
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés
31	Professions libérales

Sans activité	
Code CSP	**Libellé CSP**
84	Elèves, Etudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Retraité			
Code CSP	**Libellé CSP**	**Code CSP**	**Libellé CSP**
10	Agriculteurs exploitants	**47**	Techniciens
21	Artisans	**48**	Contremaîtres, agents de maîtrise
22	Commerçants et assimilés	**52**	Employés civils et agents de service de la fonction publique
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	**53**	Policiers et militaires
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés	**54**	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	**55**	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	**56**	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	**62**	Ouvriers qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	**63**	Ouvriers qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	**64**	Chauffeurs
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	**65**	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	**67**	Ouvriers non qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	**68**	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	**69**	Ouvriers agricoles
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	**81**	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		

Code	Libellé secteur d'activité	Code	Libellé secteur d'activité
01	Action sociale	**21**	Industrie agro-alimentaire
02	Activités culturelles, sportives et spectacles	**22**	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
03	Activités immobilières	**23**	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière	**24**	Industrie chimique, pharmaceutique
05	Armée, Police	**25**	Industrie, collecte et valorisation des déchets
06	Artisanat	**26**	Industrie des métaux
07	Audit, comptabilité et gestion	**27**	Industrie du bois
08	Banques et assurances	**28**	Industrie du plastique
09	Commerce détail	**29**	Industries autres
10	Commerce et réparation automobiles	**30**	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
11	Commerce grande distribution	**31**	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
12	Commerce gros	**32**	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
13	Communication, Information, média	**33**	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier, ...)
14	Construction (BTP)	**34**	Professions juridiques
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)	**35**	Religion
16	Enseignement, formation	**36**	Sans activité professionnelle
17	Etudes et recherche	**37**	Services aux entreprises
18	Fonctions publiques	**38**	Services aux particuliers
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café	**39**	Tourisme
20	Humanitaire	**40**	Transports et logistiques

Annexe à la demande d'adhésion
Bulletin de reversement

Code série : **D17**
Version : Novembre 2026

A retourner à :
Lucya
13 rue d'Uzès
75002 PARIS

Code interne : **CJDH04**
Inspection/Agence : Grands Comptes
N° Immatriculation ORIAS : 07 004 394

Annexe

Opération Abeille Retraite Bonus 2028

Adhérent ☐ M. ☐ Mme

Nom :

Prénom : *(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée)*

Autres prénoms : *(figurant sur la pièce d'identité présentée)*

Nom de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse fiscale *(si différente)* :

Code postal : Ville :

Tél. personnel : Tél. portable :

E-mail : @

Document d'identité présenté *(document officiel en cours de validité)*

☐ Carte nationale d'identité
☐ Passeport
☐ Carte de séjour ou de résident étranger
☐ Permis de conduire (si émis après le 19/01/2013)

Date de la délivrance

Situation professionnelle *(1 seul choix possible)*

Situation professionnelle : ☐ Salarié(e) ☐ TNS ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité

Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") :

Catégorie socio-professionnelle *(cf. liste des codes)* :

Secteur d'activité *(cf. liste des codes)* :

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Date de cessation

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Lien avec cette personne :

Je suis une personne politiquement exposée* si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un Etat y compris de l'Etat français(1), ou je suis un membre direct de la famille(2) d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)(3) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."

**définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier*

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

Les versements effectués entre le 4 novembre 2026 et le 17 décembre 2027 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de la répartition d'investissement choisie parmi celles prévues au paragraphe "Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028" de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 ci-jointe, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe "Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028" soient réalisés.

Versement libre

☐ **Adhésion**

Pour que votre versement puisse être enregistré et ouvre droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028, vous devez impérativement joindre au présent document votre demande d'adhésion dûment remplie.
Sur la demande d'adhésion, la rubrique "versements libres" ne doit pas être remplie, la présente rubrique ainsi que la rubrique "Répartition de votre versement libre" s'y substituant.

La date d'effet de votre adhésion se situe au jour de la réception au siège social de l'Assureur de votre demande d'adhésion et des pièces jointes dûment complétées ainsi que votre premier versement, à la double condition de l'acceptation de la demande d'adhésion par l'assureur et de l'encaissement effectif du versement.

☐ **Reversement** **Numéro de l'adhésion :** _____

Je joins mon règlement de (en toutes lettres) : _____ €

par chèque à l'ordre exclusif d'Abeille Retraite Professionnelle ou par prélèvement *(minimum 5 000 € ; le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion. Frais sur versement : 0 %. Droit d'adhésion à l'APACTE (si vous n'êtes pas déjà adhérent) pris en charge par Abeille Retraite Professionnelle).*

Désignation du payeur

Vous effectuez ce versement en votre qualité d'adhérent.
Néanmoins, Abeille Retraite Professionnelle autorise dans certains cas le règlement des primes par des tiers. Si le payeur du versement est l'un des tiers autorisés ou un institutionnel, remplissez le document « Notice et annexes LCB-FT » et cochez la case suivante ☐

Origine des fonds *(à compléter impérativement)*

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code monétaire et financier.

Préciser la nature, le montant et la date de transaction à l'origine de l'épargne investie :
(ex : vente de ma résidence principale pour _____ € et réalisée le ___/_____ , vente de valeurs mobilières pour _____ € et réalisée le ___/_____),

Codes valeurs nature

	Natures(s)	Désignation	Date	Montant
☐	00 Revenus d'une activité pro / retraite			€
☐	01 Indemnité / Dommages et intérêts			€
☐	02 Vente d'un bien immobilier			€
☐	03 Vente parts société / fonds de commerce			€
☐	04 Donation / Présent d'usage			€
☐	05 Bénéfice assurance vie (capital décès)			€
☐	06 Trésorerie d'entreprise			€
☐	07 Déblocage d'épargne (assurance vie, PEA…)			€
☐	08 Epargne +6mois sur : CC, livret A, CSL...			€
☐	09 Gain aux jeux			€
☐	10 Remboursement d'un prêt			€
☐	11 Revenus provenant de l'activité foncière			€
☐	12 Succession			€
☐	13 Sursalaire (gérant - art 62 CGI)			€
☐	14 Vente d'un véhicule			€
☐	15 Vente d'une œuvre d'art			€
☐	16 Bon de capitalisation			€

Afin de définir si des documents justificatifs doivent être joints à ce bulletin, vous pouvez vous référer à la notice explicative du document "Notice et annexes LCB-FT".

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

Répartition de votre versement libre

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice du contrat spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 ci-jointe, vous choisissez l'une des trois options proposées ci-dessous. Si dans le cadre de l'une de ces options vous choisissez d'investir sur un ou plusieurs supports en unités de compte, votre versement libre sera investi, après déduction des frais sur versement, sur les supports éligibles à votre adhésion en Gestion Libre (à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2). si vous optez pour ce mode de gestion, et / ou sur les supports en unités de compte propres au mode de Gestion Evolutive ou propres au mode de Gestion sous Mandat si vous optez pour ce mode de gestion.

Mode de gestion	Orientation de gestion			Total
Gestion Libre	/ /			€
Gestion Evolutive*	Prudent Horizon Retraite	Équilibre Horizon Retraite	Dynamique Horizon Retraite	€
Gestion Sous Mandat sous recommandation de Lucya.	Modéré	Équilibré	Dynamique	€
			Total	0 €

** Si tout ou partie de l'épargne de votre adhésion est déjà investie dans le cadre de ce mode de gestion, le choix de la gestion évolutive dans le cadre de la présente opération est conditionné par une durée résiduelle de ce mode de gestion supérieure à 8 ans et le choix de la même orientation de gestion.*

Si vous optez pour le mode de Gestion évolutive exclusivement dans le cadre de cette opération, merci de préciser la durée retenue : ans
(minimum 8 ans et maximum 52 ans)

☐ "Option Bonus 2028 +3,33%"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L1 (max. 50 %)	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

OU

☐ "Option Bonus 2028 +3%"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L2 (max. 70%)	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

OU

☐ "Option Bonus 2028 +2,40 %"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L3	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

**dans le cadre d'Abeille Retraite Bonus 2028, vous sélectionnez les supports d'investissement du versement parmi la liste des supports en unités de compte éligibles à votre adhésion en Gestion Libre à l'exclusion d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2.*

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

- Je suis informé(e) que tout changement de ma situation pouvant entraîner une évolution de mon statut au regard de la réglementation concernant les ressortissants américains ou soumis à des obligations fiscales aux Etats-Unis, doit être communiqué dans les plus brefs délais à Abeille Retraite Professionnelle - TSA 42608 - 92895 Nanterre Cedex 9.
- Je reconnais :
  - avoir reçu et pris connaissance de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 figurant ci-après ;
  - avoir bien reçu et pris connaissance des documents présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte choisi(s) dans le cadre de l'opération ;
  - avoir été informé(e) que les documents présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte éligibles au contrat, y compris dans le cadre de la Gestion Evolutive et de la Gestion sous Mandat, ainsi que les documents présentant les informations spécifiques des options et supports d'investissement du contrat sont disponibles sur le site internet www.abeille-assurances.fr et dans mon espace client ; et que ces documents peuvent m'être communiqués, sous format papier, sur simple demande auprès de mon intermédiaire d'assurance ou d'Abeille Retraite Professionnelle.

Fait à : , le

Signature de l'Adhérent	Signature et cachet du Conseil
	Lucya 13 rue d'Uzès - 75002 Paris *Lucya, société de courtage en assurance de personnes, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394.*

Annexe à la Notice du Contrat

LUCYA Abeille PER

Spéciale opération Abeille Retraite Bonus 2028

Caractéristiques spécifiques à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

Les versements et les transferts de contrats de retraite dont le gestionnaire n'est pas Abeille Retraite Professionnelle effectués entre le 4 novembre 2026 et le 17 décembre 2027 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028. Abeille Retraite Professionnelle mettra fin par anticipation à l'opération portant sur les versements et les transferts si des évolutions des dispositions réglementaires le nécessitaient. De même, en cas d'évolution de certains paramètres de marchés susceptibles d'influer sur les conditions de réalisation de l'objectif de rendement annoncé, l'opération pourra être suspendue par anticipation par décision de l'assureur.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de l'option choisie parmi celles prévues au paragraphe suivant, sous réserve que les critères d'obtention visés à la rubrique « Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 » soient réalisés.

Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

- Le montant minimum doit être de 5 000 € pour un versement. Le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion.
- Le versement est obligatoirement investi sur le support Abeille RP Garantie Retraite de la gestion libre et, pour les options Bonus 2028 +3,30% et Bonus 2028 +3%, sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération selon l'une des répartitions suivantes :

Pour l'option Bonus 2028 +3,30%

- 50 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028,
- le solde du versement (50 % maximum) doit être investi sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Pour l'option Bonus 2028 +3%

- 30 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028,
- le solde du versement (70 % maximum) doit être investi sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Pour l'option Bonus 2028 +2,40%

- versement investi en tout ou partie sur le support Abeille RP Garantie Retraite. L'investissement sur les supports en unités de compte éligibles à cette opération est inférieur à 30%.

- Opération éligible aux transferts de contrats d'épargne retraite dont le gestionnaire n'est pas Abeille Retraite Professionnelle, initiés pendant la période de disponibilité de l'offre.
- Les versements programmés ne sont pas éligibles à l'opération.
- L'offre est réservée aux adhérents âgés de moins de 85 ans.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

Modalités d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028

L'option Bonus 2028 +3,30%, l'option Bonus 2028 +3% et l'option Bonus 2028 +2,40% ouvrent, sous conditions, respectivement droit à l'ajout d'un complément de rémunération de 3,30% ou de 3% ou 2,40% au taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2027 et / ou 2028, pour les sommes investies sur ce support dans le cadre de l'opération.
Le taux de rendement s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans le paragraphe ci-dessous soient réalisées, le complément de rémunération est attribué :

- en date de valeur du 31 décembre 2027, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2027,
- et en date de valeur du 31 décembre 2028, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite depuis le 1er janvier 2028 et le 31 décembre 2028.

Au terme de l'opération, les sommes investies sur le support en euros et ayant bénéficié d'un complément de rémunération au 31/12/2027 et/ou 31/12/2028, retrouveront automatiquement les conditions standard du support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028

La part du versement investie sur Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028, toujours investie au 31 décembre 2027 et / ou toujours investie au 31 décembre 2028 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices, bénéficiera du taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2027 et / ou pour l'année 2028, majoré du complément de rémunération spécifique à l'opération tel que défini dans le paragraphe précédent sous réserve :

- qu'aucune **opération sur l'adhésion (automatique ou non)**, effectuée avant le 1er janvier 2029 et impactant les supports en unités de compte sélectionnés dans le cadre de l'opération, **n'ait porté à l'issue de cet acte la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 à un niveau inférieur au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 ».**

Si à l'issue d'une opération sur l'adhésion, la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 devient inférieure **au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 » :**

- **le droit au complément de rémunération est définitivement perdu** si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est antérieure au 1er janvier 2028.
- **le droit au complément de rémunération est conservé au titre de 2027 mais perdu au titre de 2028**, si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est postérieure au 31 décembre 2027 mais antérieure au 1er janvier 2029.

Si les fonds versés dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 proviennent d'une sortie partielle ou totale du support Abeille RP Garantie Retraite sur la période du 4 novembre 2026 au 17 décembre 2027, le droit à l'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 est définitivement perdu.

L'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 n'est pas soumise à l'évolution de la valeur de l'épargne résultant de la fluctuation des marchés financiers : toute évolution à la baisse de la valeur de l'épargne investie sur les supports en unités de compte choisis dans le cadre de l'opération qui viendrait modifier la part du versement affectée aux dits supports, resterait sans conséquence et le droit au complément de rémunération serait maintenu.

Supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

Sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 tous les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2. Les investissements (versement libre) en mode de gestion évolutive si la durée de cette gestion est comprise entre 8 et 52 ans sont également possibles. Les investissements (versement libre) en mode de Gestion Sous Mandat sont également possibles. Les document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligibles à l'adhésion sont disponibles à tout moment sur simple demande auprès de votre conseiller.

Abeille Retraite Professionnelle ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

abeille ASSURANCES

Abeille Retraite Professionnelle
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
833 105 067 R.C.S. Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME FR233835_03TPOZ

APACTE
*(**A**ssociation de **P**romotion des **ACT**ions pour l'**E**pargne retraite). Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.*
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly
92270 Bois-Colombes

Lucya
Lucya est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès - 75002 Paris.

V7803H (11/2026)- (3 Exemplaires Abeille Retraite Professionnelle - Conseil - Client)

Annexe à la demande d'adhésion
Bulletin de reversement

Code série : **D17**
Version : Novembre 2026

A retourner à :
Lucya
13 rue d'Uzès
75002 PARIS

Code interne : **CJDH04**
Inspection/Agence : Grands Comptes
N° Immatriculation ORIAS : 07 004 394

Annexe

Opération Abeille Retraite Bonus 2028

Adhérent ☐ M. ☐ Mme

Nom :

Prénom : *(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée)*

Autres prénoms : *(figurant sur la pièce d'identité présentée)*

Nom de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse fiscale *(si différente)* :

Code postal : Ville :

Tél. personnel : Tél. portable :

E-mail : @

Document d'identité présenté *(document officiel en cours de validité)*

☐ Carte nationale d'identité
☐ Passeport
☐ Carte de séjour ou de résident étranger
☐ Permis de conduire (si émis après le 19/01/2013)

Date de la délivrance

Situation professionnelle *(1 seul choix possible)*

Situation professionnelle : ☐ Salarié(e) ☐ TNS ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité

Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") :

Catégorie socio-professionnelle *(cf. liste des codes)* :

Secteur d'activité *(cf. liste des codes)* :

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Date de cessation

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Lien avec cette personne :

Je suis une personne politiquement exposée* si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un Etat y compris de l'Etat français(1), ou je suis un membre direct de la famille(2) d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)(3) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."

**définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier*

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

Les versements effectués entre le 4 novembre 2026 et le 17 décembre 2027 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de la répartition d'investissement choisie parmi celles prévues au paragraphe "Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028" de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 ci-jointe, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe "Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028" soient réalisés.

Versement libre

☐ **Adhésion**

Pour que votre versement puisse être enregistré et ouvre droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028, vous devez impérativement joindre au présent document votre demande d'adhésion dûment remplie.
Sur la demande d'adhésion, la rubrique "versements libres" ne doit pas être remplie, la présente rubrique ainsi que la rubrique "Répartition de votre versement libre" s'y substituant.

La date d'effet de votre adhésion se situe au jour de la réception au siège social de l'Assureur de votre demande d'adhésion et des pièces jointes dûment complétées ainsi que votre premier versement, à la double condition de l'acceptation de la demande d'adhésion par l'assureur et de l'encaissement effectif du versement.

☐ **Reversement** **Numéro de l'adhésion :** _____

Je joins mon règlement de (en toutes lettres) : _____ €

par chèque à l'ordre exclusif d'Abeille Retraite Professionnelle ou par prélèvement *(minimum 5 000 € ; le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion. Frais sur versement : 0 %. Droit d'adhésion à l'APACTE (si vous n'êtes pas déjà adhérent) pris en charge par Abeille Retraite Professionnelle).*

Désignation du payeur

Vous effectuez ce versement en votre qualité d'adhérent.
Néanmoins, Abeille Retraite Professionnelle autorise dans certains cas le règlement des primes par des tiers. Si le payeur du versement est l'un des tiers autorisés ou un institutionnel, remplissez le document « Notice et annexes LCB-FT » et cochez la case suivante ☐

Origine des fonds *(à compléter impérativement)*

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code monétaire et financier.

Préciser la nature, le montant et la date de transaction à l'origine de l'épargne investie :
(ex : vente de ma résidence principale pour _____ € et réalisée le ___/_____ , vente de valeurs mobilières pour _____ € et réalisée le ___/_____),

Codes valeurs nature

	Natures(s)	Désignation	Date	Montant
☐	00 Revenus d'une activité pro / retraite			€
☐	01 Indemnité / Dommages et intérêts			€
☐	02 Vente d'un bien immobilier			€
☐	03 Vente parts société / fonds de commerce			€
☐	04 Donation / Présent d'usage			€
☐	05 Bénéfice assurance vie (capital décès)			€
☐	06 Trésorerie d'entreprise			€
☐	07 Déblocage d'épargne (assurance vie, PEA…)			€
☐	08 Epargne +6mois sur : CC, livret A, CSL...			€
☐	09 Gain aux jeux			€
☐	10 Remboursement d'un prêt			€
☐	11 Revenus provenant de l'activité foncière			€
☐	12 Succession			€
☐	13 Sursalaire (gérant - art 62 CGI)			€
☐	14 Vente d'un véhicule			€
☐	15 Vente d'une œuvre d'art			€
☐	16 Bon de capitalisation			€

Afin de définir si des documents justificatifs doivent être joints à ce bulletin, vous pouvez vous référer à la notice explicative du document "Notice et annexes LCB-FT".

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

Répartition de votre versement libre

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice du contrat spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 ci-jointe, vous choisissez l'une des trois options proposées ci-dessous. Si dans le cadre de l'une de ces options vous choisissez d'investir sur un ou plusieurs supports en unités de compte, votre versement libre sera investi, après déduction des frais sur versement, sur les supports éligibles à votre adhésion en Gestion Libre (à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2). si vous optez pour ce mode de gestion, et / ou sur les supports en unités de compte propres au mode de Gestion Evolutive ou propres au mode de Gestion sous Mandat si vous optez pour ce mode de gestion.

Mode de gestion	Orientation de gestion			Total
Gestion Libre	/ /			€
Gestion Evolutive*	Prudent Horizon Retraite	Équilibre Horizon Retraite	Dynamique Horizon Retraite	€
Gestion Sous Mandat sous recommandation de Lucya.	Modéré	Équilibré	Dynamique	€
			Total	0 €

** Si tout ou partie de l'épargne de votre adhésion est déjà investie dans le cadre de ce mode de gestion, le choix de la gestion évolutive dans le cadre de la présente opération est conditionné par une durée résiduelle de ce mode de gestion supérieure à 8 ans et le choix de la même orientation de gestion.*

Si vous optez pour le mode de Gestion évolutive exclusivement dans le cadre de cette opération, merci de préciser la durée retenue : ans
(minimum 8 ans et maximum 52 ans)

☐ "Option Bonus 2028 +3,33%"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L1 (max. 50 %)	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

OU

☐ "Option Bonus 2028 +3%"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L2 (max. 70%)	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

OU

☐ "Option Bonus 2028 +2,40 %"

Support(s) choisi(s)	Répartition
Abeille RP Garantie Retraite B2028L3	..... %
Supports en unités de compte si le mode de Gestion Libre*est choisi	
	..... %
	..... %
Gestion sous Mandat	..... %
Gestion Evolutive	..... %
TOTAL	**100 %**

**dans le cadre d'Abeille Retraite Bonus 2028, vous sélectionnez les supports d'investissement du versement parmi la liste des supports en unités de compte éligibles à votre adhésion en Gestion Libre à l'exclusion d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2.*

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

- Je suis informé(e) que tout changement de ma situation pouvant entraîner une évolution de mon statut au regard de la réglementation concernant les ressortissants américains ou soumis à des obligations fiscales aux Etats-Unis, doit être communiqué dans les plus brefs délais à Abeille Retraite Professionnelle - TSA 42608 - 92895 Nanterre Cedex 9.
- Je reconnais :
  - avoir reçu et pris connaissance de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Abeille Retraite Bonus 2028 figurant ci-après ;
  - avoir bien reçu et pris connaissance des documents présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte choisi(s) dans le cadre de l'opération ;
  - avoir été informé(e) que les documents présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte éligibles au contrat, y compris dans le cadre de la Gestion Evolutive et de la Gestion sous Mandat, ainsi que les documents présentant les informations spécifiques des options et supports d'investissement du contrat sont disponibles sur le site internet www.abeille-assurances.fr et dans mon espace client ; et que ces documents peuvent m'être communiqués, sous format papier, sur simple demande auprès de mon intermédiaire d'assurance ou d'Abeille Retraite Professionnelle.

Fait à : , le

Signature de l'Adhérent	Signature et cachet du Conseil
	Lucya 13 rue d'Uzès - 75002 Paris *Lucya, société de courtage en assurance de personnes, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394.*

Annexe à la Notice du Contrat

LUCYA Abeille PER

Spéciale opération Abeille Retraite Bonus 2028

Caractéristiques spécifiques à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

Les versements et les transferts de contrats de retraite dont le gestionnaire n'est pas Abeille Retraite Professionnelle effectués entre le 4 novembre 2026 et le 17 décembre 2027 inclus (date de réception de la demande au siège d'Abeille Retraite Professionnelle) sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028. Abeille Retraite Professionnelle mettra fin par anticipation à l'opération portant sur les versements et les transferts si des évolutions des dispositions réglementaires le nécessitaient. De même, en cas d'évolution de certains paramètres de marchés susceptibles d'influer sur les conditions de réalisation de l'objectif de rendement annoncé, l'opération pourra être suspendue par anticipation par décision de l'assureur.

Les sommes investies sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de l'option choisie parmi celles prévues au paragraphe suivant, sous réserve que les critères d'obtention visés à la rubrique « Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 » soient réalisés.

Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

- Le montant minimum doit être de 5 000 € pour un versement. Le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 est au maximum de 1 000 000 € pour une même adhésion.
- Le versement est obligatoirement investi sur le support Abeille RP Garantie Retraite de la gestion libre et, pour les options Bonus 2028 +3,30% et Bonus 2028 +3%, sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération selon l'une des répartitions suivantes :

Pour l'option Bonus 2028 +3,30%

- 50 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028,
- le solde du versement (50 % maximum) doit être investi sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Pour l'option Bonus 2028 +3%

- 30 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028,
- le solde du versement (70 % maximum) doit être investi sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Pour l'option Bonus 2028 +2,40%

- versement investi en tout ou partie sur le support Abeille RP Garantie Retraite. L'investissement sur les supports en unités de compte éligibles à cette opération est inférieur à 30%.

- Opération éligible aux transferts de contrats d'épargne retraite dont le gestionnaire n'est pas Abeille Retraite Professionnelle, initiés pendant la période de disponibilité de l'offre.
- Les versements programmés ne sont pas éligibles à l'opération.
- L'offre est réservée aux adhérents âgés de moins de 85 ans.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

LUCYA CONSEIL ET PATRIMOINE

Modalités d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028

L'option Bonus 2028 +3,30%, l'option Bonus 2028 +3% et l'option Bonus 2028 +2,40% ouvrent, sous conditions, respectivement droit à l'ajout d'un complément de rémunération de 3,30% ou de 3% ou 2,40% au taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2027 et / ou 2028, pour les sommes investies sur ce support dans le cadre de l'opération.
Le taux de rendement s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans le paragraphe ci-dessous soient réalisées, le complément de rémunération est attribué :

- en date de valeur du 31 décembre 2027, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2027,
- et en date de valeur du 31 décembre 2028, au prorata du temps passé sur le support en euros Abeille RP Garantie Retraite depuis le 1er janvier 2028 et le 31 décembre 2028.

Au terme de l'opération, les sommes investies sur le support en euros et ayant bénéficié d'un complément de rémunération au 31/12/2027 et/ou 31/12/2028, retrouveront automatiquement les conditions standard du support en euros Abeille RP Garantie Retraite.

Conditions d'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028

La part du versement investie sur Abeille RP Garantie Retraite dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028, toujours investie au 31 décembre 2027 et / ou toujours investie au 31 décembre 2028 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices, bénéficiera du taux de rendement du support en euros Abeille RP Garantie Retraite au titre du contrat pour l'année 2027 et / ou pour l'année 2028, majoré du complément de rémunération spécifique à l'opération tel que défini dans le paragraphe précédent sous réserve :

- qu'aucune **opération sur l'adhésion (automatique ou non)**, effectuée avant le 1er janvier 2029 et impactant les supports en unités de compte sélectionnés dans le cadre de l'opération, **n'ait porté à l'issue de cet acte la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 à un niveau inférieur au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 ».**

Si à l'issue d'une opération sur l'adhésion, la part en unités de compte du versement ouvrant droit à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 devient inférieure **au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 » :**

- **le droit au complément de rémunération est définitivement perdu** si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est antérieure au 1er janvier 2028.
- **le droit au complément de rémunération est conservé au titre de 2027 mais perdu au titre de 2028**, si la date de valorisation de l'opération de sortie en capital / arbitrage est postérieure au 31 décembre 2027 mais antérieure au 1er janvier 2029.

Si les fonds versés dans le cadre de l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 proviennent d'une sortie partielle ou totale du support Abeille RP Garantie Retraite sur la période du 4 novembre 2026 au 17 décembre 2027, le droit à l'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 est définitivement perdu.

L'attribution du complément de rémunération Abeille Retraite Bonus 2028 n'est pas soumise à l'évolution de la valeur de l'épargne résultant de la fluctuation des marchés financiers : toute évolution à la baisse de la valeur de l'épargne investie sur les supports en unités de compte choisis dans le cadre de l'opération qui viendrait modifier la part du versement affectée aux dits supports, resterait sans conséquence et le droit au complément de rémunération serait maintenu.

Supports en unités de compte éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028

Sont éligibles à l'opération Abeille Retraite Bonus 2028 tous les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exception d'OFI Invest ESG Liquidités A, d'Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR et de SLF (F) Bond ESG 6M P2. Les investissements (versement libre) en mode de gestion évolutive si la durée de cette gestion est comprise entre 8 et 52 ans sont également possibles. Les investissements (versement libre) en mode de Gestion Sous Mandat sont également possibles. Les document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligibles à l'adhésion sont disponibles à tout moment sur simple demande auprès de votre conseiller.

Abeille Retraite Professionnelle ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

abeille ASSURANCES

Abeille Retraite Professionnelle
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
833 105 067 R.C.S. Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME FR233835_03TPOZ

APACTE
*(**A**ssociation de **P**romotion des **ACT**ions pour l'**E**pargne retraite). Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.*
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly
92270 Bois-Colombes

Lucya
Lucya est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès - 75002 Paris.

V7803H (11/2026)- (3 Exemplaires Abeille Retraite Professionnelle - Conseil - Client)